

# Pourquoi demander

## 1 - Bénéficiaire d'aides et de conseils.

*Issu d'une famille d'exploitants forestiers savoyards, Alain Charrière est propriétaire de 15 hectares à Verchères dans la région d'Annecy. "Mon père avait commencé à constituer un patrimoine forestier en achetant des parcelles isolées. J'ai cherché à compléter et optimiser cet ensemble". Responsable d'une exploitation forestière pendant deux ans, Alain Charrière s'est intéressé de près à la gestion de sa propriété. Il a notamment eu recours à des systèmes d'aides et d'exonérations fiscales. De la même manière, il a choisi de bénéficier du Code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS). "Même marchands de bois depuis des générations, nous ne savons pas tout. Je laisse les gestionnaires forestiers faire leur travail".*

Après la tempête de 1999, Alain Charrière a échangé des parcelles grâce aux financements du Conseil général. Une première démarche qui sera suivie d'autres initiatives de même type. En 2000, il propose aux propriétaires forestiers voisins d'utiliser les subventions existantes pour construire une route permettant d'exploiter les bois en commun. Alain Charrière rencontre aussi Jean-Luc Chenal de la COFALP. Avec ses conseils avisés, il obtiendra des aides pour replanter les parcelles sinistrées par la tempête. Notre propriétaire a également tiré parti des exonérations fiscales. "Chaque année, j'achète de nouvelles parcelles pour avoir des unités de gestion plus cohérentes. J'obtiens ainsi une remise de 25 % sur mes impôts. Les sommes économisées remboursent mes frais de notaire". Toutes ces mesures viennent soutenir le travail de réorganisation entrepris par Alain Charrière.

Pour progresser sur l'aspect forestier, il a choisi de rentrer dans le cadre du Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS). "Le CBPS est plus une chance de développer une bonne gestion qu'une contrainte administrative supplémentaire". Alain Charrière va ainsi s'orienter vers la futaie jardinée. L'objectif est d'éviter les coupes rases et d'encourager la régénération naturelle. "Il y a un taux de prélèvement à respecter. Il faut couper les

arbres de mauvaise qualité pour faire profiter les autres". Notre propriétaire va chercher à obtenir des bois d'œuvre de qualité, avec l'élagage à grande hauteur des résineux. Il va aussi encourager le mélange avec des essences feuillues. "La biodiversité n'est pas seulement un choix environnemental. Elle est indispensable pour la gestion durable d'une plantation".

Alain Charrière est convaincu que le CBPS représente une vraie garantie de gestion. "Ma forêt devrait avoir un rendement 2 fois supérieur à celui que j'aurais obtenu par moi-même". La contrepartie est de rencontrer régulièrement un technicien pour faire le point. "Parfois, il est bon d'être poussé pour évoluer. L'intérêt du CBPS est de donner un cadre au propriétaire. C'est un peu un code de la route du sylviculteur".

contact : Alain Charrière  
74 Chavanoz



# des garanties de gestion ?

## 2 - S'inscrire dans une culture de la durabilité

*Le groupement forestier du Villard gère un massif de 156 ha essentiellement composé de chênes. Acquis par le grand-père en 1889, cette forêt appartient aujourd'hui à 10 descendants, porteurs de parts. "Nous nous inscrivons dans une logique de continuité" explique Solange Chapuis, Administratrice, avec sa sœur Alice, du groupement familial. L'histoire de la propriété remonte d'ailleurs au Moyen-Âge. Elle a notamment appartenu aux Chartreux de Montmerle. "Les archives nous apprennent qu'ils étaient déjà de bons gestionnaires et d'excellents sylviculteurs". La forêt fût ensuite revendue à des propriétaires moins scrupuleux. "Au 19<sup>ème</sup> siècle, nous avons récupéré une forêt ruinée. La famille a su reconstituer une forêt de qualité en quelques générations. Aujourd'hui, nous cherchons à obtenir des garanties de gestion durable".*

Alice et Solange Chapuis et leur nièce Laurence

A l'origine de la notion de durabilité, il y a d'abord l'investissement des sylviculteurs dans le temps. La famille Chapuis a pu bénéficier du travail de 2 forestières, Alice et Solange. Au décès de leur père, elles ont repris la gestion de la propriété. Alice prendra en charge le martelage des bois, accompagnée du garde forestier et Solange, l'administratif, toutes deux marchant la main dans la main. "Nous nous sommes beaucoup impliquées" note Solange. Chez elle, la forêt deviendra vite une passion. Elle sera d'ailleurs élue présidente du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Ain de 1993 et 2000, et administrateur du CRPF pendant 12 ans. A l'heure actuelle, Alice et Solange forment 2 de leurs neveux, Laurence de Fleurian et Bertrand Boone à la gestion forestière. La gestion durable s'appuie sur l'investissement des sylviculteurs, se perpétue avec la transmission entre générations et prend

racine dans un ensemble de bonnes pratiques sylvicoles.

La famille pratique la gestion durable depuis toujours. "Nous n'avons jamais surexploité la forêt. Notre grand-père et notre père ont sans cesse voulu l'améliorer" remarque Alice. Les coupes de bois ont été faites en fonction de la régénération. La récolte et son revenu sont traditionnellement passés après l'équilibre du massif. "Nous récoltons 1 ha par an. Soit une rotation des parcelles sur 150 ans" précise Solange Chapuis. Ce parti-pris nécessite une organisation très rigoureuse. Le garde forestier doit gérer en parallèle les différents stades de développement des parcelles.

A partir des années 1950, les Chapuis cherchent à obtenir des garanties de gestion durable en s'appuyant sur l'ensemble des dispositifs existants. Ils font même figure de précurseurs. "Dès 1957, notre père a créé un groupement forestier familial pour

conserver l'unité du massif. Notre Plan simple de gestion a été un des premiers du département" souligne Solange Chapuis. "Dans cet esprit, nous avons fait notre demande d'adhésion à PEFC en août 2002". Chargée de l'administration du groupement, elle s'est plongée très tôt dans le cahier des charges de PEFC. "J'étudie la plupart des nouveaux documents juridiques ou fiscaux touchant la forêt. A la lecture, j'ai pensé qu'il fallait rapidement adhérer à PEFC. Notre père a sauté dans le train du progrès. En étant toujours à l'avant-garde, nous perpétuons la tradition familiale".

contact : Solange Chapuis  
tél. 04 78 29 24 21



## 3 - Pratiquer une sylviculture plus qualitative.

*Bruno Tadary est propriétaire d'une forêt de 22 hectares en Ardèche. "Située vers Saint-Agrève, la propriété est constituée d'anciennes landes replantées en pins et en sapins au début du siècle dernier". En décembre 1999, la tempête n'a pas épargné ce haut plateau ardéchois jouxtant la Haute-Loire. "Les 6*

*hectares les plus prometteurs ont été mis à terre". Suite à la déclaration de dégâts, Bruno Tadary obtient des aides dont la contrepartie est la mise en place d'un Plan Simple de Gestion (PSG) sur la propriété. "Je n'aurais jamais fait un PSG spontanément" dit-il. "Au départ, ma démarche était purement réglementaire. A l'usage, j'ai découvert les bénéfices du PSG dans mon activité de gestionnaire forestier".*

Le PSG a réorienté le travail de notre sylviculteur. En 2001, il a commencé par diversifier en installant des mélèzes et des douglas. Un suivi des plantations lui permet ensuite de constater des dégâts de gibier. Il fera les 3 regarnis nécessaires. "Mon PSG précise aussi les coupes envisagées sur les 10 années à venir" note Bruno Tadary. "Je dois penser à exploiter régulièrement ma forêt. En éclairant le sous-bois, la régénération naturelle sera favorisée. Plusieurs générations pourront ainsi cohabiter".

suite p 6

### 3 Pratiquer une sylviculture plus qualitative.

(suite)

**B**runo Tadary reconnaît l'apport du PSG dans la gestion de sa forêt. "Autrefois, le propriétaire évitait de couper du bois pour aller dans le sens de l'économie. Aujourd'hui, le forestier a moins de bois sur pied, avec des rotations plus courtes, favorisant la biodiversité". La sylviculture n'est plus la même et les modes d'exploitation ont évolué. "Mon père faisait tout le travail par lui-même. C'était une tradition familiale. J'ai décidé de marquer mes bois et de déléguer le suivi à la coopérative GPF 43 domiciliée au Puy-en-Velay". En faisant intervenir des professionnels, pour le PSG comme pour l'exploitation, Bruno Tadary a rationalisé la gestion de sa forêt. Le PSG a permis une remise à niveau générale après la tempête. "J'avais le nez dans le guidon. Le PSG m'a donné du recul. Dorénavant, il n'y a plus de zones d'ombre. J'ai un sentiment de clarté".

**A**vec le PSG, notre sylviculteur est passé d'une gestion traditionnelle uniquement destinée à faire du m<sup>3</sup> à une gestion durable. "Avoir une forêt de rapport n'est plus d'actualité dans une région comme la nôtre. Je vois surtout ma forêt comme un patrimoine à transmettre" affirme Bruno Tadary. Demain, les revenus de la forêt seront en partie réinvestis dans sa bonne gestion. Notre propriétaire a désormais une vision plus qualitative de sa forêt. Dans cette logique, adhérer à PEFC est devenue une évidence pour Bruno Tadary. "Si je ne gère pas durablement ma forêt, je ne vois pas bien pourquoi je la gère".

contact Bruno Tadary :  
btadary@club-internet.fr

